



**CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX**

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 6 décembre 2018

Le Président du conseil Jean-René Lepezel souhaite la bienvenue aux conseillers et déclare la séance ouverte.
La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents : 32
Membres excusés : 8
Membres absents : 0
Total membres : 40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Préavis 28/2018 : Budget 2019
5. Rapport des délégués aux associations intercommunales
6. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 11 octobre 2018

Michel Lüscher, Conseiller relève deux erreurs :

En p.4 lors de son intervention face à Me Davoine qui prétendait qu'on n'avait pas le droit de faire démolir un bâtiment construit sur un droit de superficie, Michel Lüscher, Conseiller, a fait remarquer que cela s'est passé dans la commune à Gland. Me Davoine a répondu que « concernant les silos de la Landi construits sur un droit de superficie appartenant aux CFF, cela concernait une zone industrielle. »

En p.10, en réponse à la question d'Eveline Haesler, conseillère, il s'agit de la « maison Michet » et non Michel. Jean-René Lepezel, Président, remercie la Municipalité pour sa relecture du procès-verbal.

Celui-ci est approuvé à la majorité avec 5 abstentions.

2. Communications du bureau

Le président donne lecture d'un courrier adressé à certains conseillers.

« Madame la syndique, Messieurs les municipaux

Mesdames, Messieurs les membres du conseil communal

Mesdames, Messieurs les superficiaires ,

Comme déjà largement expliqué dans mon courriel du 26 novembre aux superficiaires (en annexe), je considère le vote relatif au renouvellement des droits de superficie comme manipulé.

Lors du conseil communal du 11 octobre le représentant du comité des superficiaires en la personne de Monsieur Philippe Lacôte et les conseillers communaux au bénéfice d'un droit de superficie ainsi que Monsieur Dominique Fleury, membre de la municipalité ont été privés du droit de parole et de vote.

Pour ne pas devenir complice de cette manipulation je vous invite à ne pas confirmer le procès-verbal de la séance du conseil du 11 octobre 2018 sauf en excluant le paragraphe du renouvellement des droits de superficie.

Je suggère que le sujet soit repris en commençant par une réunion entre la municipalité et les superficiaires afin de mettre tous les arguments sur la table pour établir une solution correcte pour une nouvelle période de 30 ans.

Les membres de la municipalité et ceux du Conseil communal ont été élus par le corps électoral. Les citoyens ont choisi des personnes censées les représenter et défendre leurs intérêts.

Est-il normal que pour une votation certains membres élus soient écartés de la consultation sous prétexte qu'ils ne peuvent pas être neutres? N'est-ce pas une violation du droit de vote ?

Le 11 octobre le conseil a voté sur le renouvellement des droits de superficie. Au préavis 27/2018 la municipalité proposait une augmentation raisonnable et acceptable de 25 %.

Les membres de la municipalité et du Conseil Municipal bénéficiant du droit de superficie ont été exclus de la votation (par décision à bulletin secret !). Et que fait-on de l'avis des citoyens qu'ils étaient supposés représenter.

Quand une municipalité vote pour la construction d'une piscine couverte, est ce que les personnes propriétaires de piscine doivent être exclues du vote car elles pourraient influencer négativement le résultat? De même que les personnes ne sachant pas nager ?

Si demain on vote les crédits d'une maison pour personnes âgées, les personnes de plus de 60 ans devront elles s'abstenir de voter sous prétexte qu'elles sont concernées ? Cela s'appelle la participation sélective !

Dans certains pays on emprisonne les opposants au moment des élections, à Chésereux on commence par les bâillonner. C'est ça la démocratie ?

Pourquoi devrions-nous accepter une votation qui a été manipulée plusieurs fois ?

Pour faire le point :

Les commissions ont fait croire aux conseillers municipaux que les superficiaires bénéficiaient d'avantages - surtout financiers – ce sont des informations unilatérales et erronées pour créer un climat de jalousie.

Personne n'a évoqué les désavantages que les superficiaires endossent depuis des années – et cela parce que les personnes concernées n'avaient pas non plus le droit à la parole.

Pour galvaniser les plus lâches, on a demandé un vote à bulletin secret.

Pour compléter le tout, les conseillers communaux au bénéfice d'un droit de superficie ont été écartés du vote. Quid de l'avis des citoyens qu'ils étaient supposés représenter ?

Préavis 26/2018 : La municipalité a été très complaisante concernant les comptes de la commune en choisissant de maintenir le taux d'imposition à 57% pour tous les citoyens. La commission des finances de même parce qu'elle n'est pas intervenue.

Préavis 28/2018 : la bonne nouvelle est qu'à ce jour Chésereux n'a pas de dettes. Toutefois, notre taux d'imposition actuel ne suffit pas à créer des liquidités nécessaires pour présenter des comptes équilibrés. Il ne permet pas non plus d'envisager de nouveaux investissements conséquents etc. !!!!!

L'augmentation du taux d'imposition d'un point aurait amélioré cette situation et tous les citoyens y auraient contribué (la commission des finances veut faire porter l'effort aux seuls superficiaires en augmentant leur redevance de 88%).

Les municipalités précédentes n'avaient pas jugé nécessaire d'indexer cette rente sur le coût de la vie, ce qui aurait pu être logique, les revenus des superficiaires augmentant dans les mêmes proportions. Mais il est inadmissible, par réaction, d'adapter aujourd'hui la redevance au prix du terrain dont les superficiaires ne sont que les locataires et dont certains en ont déjà, en partie, payé le prix.

La récusation - Aide-mémoire pour les autorités vaudoises – mars 2017

Un membre de la Municipalité ne peut prendre part à une décision lorsqu'il a un intérêt personnel à l'affaire à traiter.

Je dirais plutôt qu'il ne s'agit pas d'un intérêt personnel, mais bien davantage de l'intérêt d'une catégorie d'habitants.

Cordialement

Thomas Fankhauser »

- Jean-René Lepezzel, Président, affirme qu'il est là pour défendre une institution et ajoute qu'il ne veut pas entrer en matière sur des considérations inexactes dans le fond et dans la forme. Dans le fond, il est indiqué que Dominique Fleury, Municipal, a été exclu du droit de parole et de vote. Il est simplement impossible de priver un Municipal du droit de parole ou de vote. Si on se réfère au procès-verbal (approuvé ce soir) il est écrit en p. 5 que Dominique Fleury, Municipal, a bien eu la parole. Dans un courriel du même auteur du 26 novembre figure un extrait du préavis municipal 29/2018 présenté et discuté ce soir. Ce préavis n'étant pas à ce jour public, il faut en conclure que M. Fankhauser a été au bénéfice d'informations qu'il n'était pas sensé détenir. Dans ce contexte, le Président rappelle l'article 46 du règlement du Conseil communal selon lequel les conseillers sont soumis au secret de fonction.
Enfin, il remercie M. Fankhauser d'être présent ce soir et l'invite à se présenter aux élections communales en 2021.
- Lecture d'un courrier du 28 novembre annonçant la naissance de Camille, fille de Mélanie Pernet, conseillère. Applaudissements.
- Les élections du 25 novembre se sont bien passées. Chéserey était une commune-test et a participé à un sondage GFS en apportant les résultats sur l'objet No 2 : « Initiative pour l'autodétermination ».
- Les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2019 sont les suivantes : 14 mars, 20 juin, 10 octobre à 20h00 et 5 décembre à 18h30 suivi d'un repas.
- Date lointaine à réserver : 11 mars 2021. Ce sera l'avant-dernière séance de la législature et le bureau vous propose de la tenir à Lausanne dans la salle du Grand Conseil, suivie d'une virée à Lausanne et une agape après la séance.
- Rappel du repas aux Platanes ce soir.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Informe qu'un recours a été déposé auprès du Tribunal Cantonal sur la décision du Conseil communal (préavis 27/2018). Ce recours ne concerne qu'une parcelle. Le Tribunal Cantonal a informé la Municipalité de ce dépôt en stipulant que le recours a un effet suspensif sur la décision du Conseil communal (préavis 27/2018). Le dossier a été transmis à l'avocat pour qu'il intercède en faveur de la commune. Il doit déposer un dossier pour le 10 décembre. Nous ne pouvons entrer en matière sur aucun droit de superficie tant qu'une décision du Tribunal Cantonal sur la levée de l'effet suspensif n'a été prise.
- Situation des liquidités : depuis octobre nous avons reçu CHF 500'000.- supplémentaires en impôts. Il s'agit de 2 millions de plus par rapport à 2017. Le solde de liquides sur le CCP est d'environ CHF 820'000.-
- La Municipalité rappelle qu'elle est à disposition de tout citoyen qui aurait des questions.

Patrick Barras, Municipal :

- Le Canton vient d'autoriser la commune de Gingins à poser un nouveau feu-flash du côté sud de la déchetterie. Il est à noter que certains citoyens s'y rendent avant l'ouverture et perturbent ainsi le trafic en attendant devant le portail. Merci de respecter les horaires.
- Si on doit se rendre à la déchetterie avec des affaires « hors normes » (ex suite à un déménagement) il faut absolument aviser le responsable à l'avance.
- Le préavis pour le chemin piétonnier sera présenté en mars. La commune de Gingins a pris contact pour discuter de leur participation. L'affaire avance.

Yvan Laurent, Municipal :

- Le restaurant scolaire a été inauguré officiellement le 3 novembre 2018.
- Les repas sont maintenant plus traditionnels avec des menus « fourchette verte » et « végétariens »
- La bibliothèque scolaire au 1^{er} étage devrait être fonctionnelle dès la rentrée de Pâques. Un rétro-planning a été mis en place, soit des informations aux Municipalités de Gingins et Chésereux dès le 16 janvier, puis élaboration du budget et son préavis, déménagement et ouverture.
- Les statuts de l'AIAB ayant été refusés par la commune d'Arnex sur Nyon, l'ouvrage doit retourner sur le métier. C'est une bonne occasion pour créer des synergies entre l'AIAB et l'AEE. L'avenir nous le dira !
- Pour ce qui est de l'AEE, Isabelle Heiniger a remplacé Monsieur Castelli.
- Discussion sur la possibilité d'engager du personnel non formé (il y a de plus en plus d'enfants).
- SIECGE : A remarquer que la consommation eau de source/eau du lac s'est inversée au cours des dernières années. En 2015 on utilisait 58 % de l'eau de nos sources et 42 % d'eau du lac, en 2016, 72 % de l'eau de nos sources et 28 % d'eau du lac mais en 2017 on a utilisé 26% de l'eau de nos sources et 74 % d'eau du lac. Cette année sera certainement la même chose : 1/3 eau de source et 2/3 de l'eau du lac.

4. Préavis No 28 : Budget 2019

Avant de lire son rapport, Philippe Widmer, Conseiller, remarque que nous vivons à l'époque des fake news qui signifient la désinformation et que la commission des finances essaie de faire de l'information. Elle n'est pas là pour spéculer mais pour prendre note de la situation, rechercher et informer. Il rappelle à la personne qui a courageusement critiqué la commission dans le Journal local qu'un rapport tel que celui-ci coûte environ 20 heures de travail. Puis il lit le rapport de la commission des finances.

La discussion est ouverte.

Jacques Ansermet, Conseiller, remarque une erreur à la p. 4 du préavis municipal : le 14.318.00 « Honoraires divers Commune » doit être corrigé en **14.318.20**.

La discussion est close.

Vote : le préavis No 28/2018 est accepté à l'unanimité.

5. Rapports des associations intercommunales

AEE : Nicolas Schwab

Pas de séance.

AIAB : Eveline Haesler

La séance de la semaine prochaine est annulée.

Région Nyon : Pascal Ansermet

La prochaine séance est le 12 décembre.

SDIS : Alexandre Bory

Pas de séance.

SIECGE : Jacques Ansermet

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le mercredi 21 novembre 2018 à la SAPAN à Nyon.

- Préavis 1 : Budget 2019, relativement similaire à 2018 avec un excédent de produits de CHF 327.- accepté à l'unanimité.
- Préavis 2 : Demande de crédit de 175'550.- pour le remplacement de la conduite d'eau à Eysins sur la route de Crans. Lors de la réfection de la route il est apparu que la conduite d'eau était sous dimensionnée et vétuste. Les conduites de diamètre actuel de 100x125 mm ont été remplacées par des conduites de 200 mm sur une distance de 145 mètres. Accepté à l'unanimité.

- Visite de la SAPAN (Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise). La SAPAN approvisionne plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mis en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'arrosage de Nyon et environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source. Filtration sur sable, ozonation, filtration sur charbon actif. Elle est ensuite légèrement chlorée pour assurer sa conservation dans le réseau de distribution.

6. Divers

Eveline Haesler, Conseillère, demande ce qui se passe avec la salle de gym.

Pascal Steimer, Municipal, répond qu'il y a eu des soucis deux fois de suite au niveau des éclairages voire même un début d'incendie. L'éclairage devient vétuste. Des études avaient déjà été faites mais la Municipalité avait renoncé aux travaux pour raison économique. Nous avons maintenant reçu des offres et attendons la livraison du matériel. L'éclairage sera renouvelé.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, partage le point de vue du président concernant le courriel de M. Thomas Fankhauser et demande si une réponse sera apportée à l'auteur.

Jean-René Lepezzel, Président, répond qu'il n'a pas l'intention d'y répondre.

Monique Locatelli, Syndique, ajoute que la Municipalité prendra contact avec les superficiaires au moment du renouvellement des droits de superficie et répondra à leurs questions.

Alexandre Bory, Conseiller, rappelle le futur concours du SDIS le 3-4 mai sur la place du village. Ce sera une manifestation de grande envergure : assemblée générale le vendredi et divers concours dans le haut du village et manifestations le samedi. Sur le site Nyon-Dole/SDIS il est possible de s'inscrire pour donner un coup de main. Il est possible de faire des dons, du sponsoring et d'acheter des autocollants pour les voitures pour CHF 10.-

Patrick Barras, Municipal, parle de l'action « Cœur à cœur » à Lausanne. La Municipalité propose de reconduire cette action cette année. Lors du repas il sera possible de faire des promesses de dons dans une crousille fabriquée par Dominique Fleury, Municipal, ou de donner l'équivalent de nos jetons de présence. L'année passée CHF 1410.- avaient été versés à cet organisme qui vient en aide à des enfants maltraités. La chaîne du bonheur soutient cette action.

Jean-René Lepezzel, Président, clôt la séance vers 19h30 en souhaitant de belles fêtes à tous.


Monique Locatelli, Syndique, réitère ses bons vœux et remercie chacun pour sa présence.

Le président :


Jean-René Lepezzel



La secrétaire :


Lilly Steimer